

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : mercredi 6 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle, VIEVILLE Pauline.

Messieurs ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Monsieur GOBYN Florian qui donne pouvoir à Madame GAUTRON Isabelle.

Madame BRIANT Béatrice.

Monsieur LUNVEN Philippe.

Madame HORNET Frédérique a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 30 août est approuvé à l'unanimité.

**I – INFORMATIONS DIVERSES****1.1 ETAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 30 août 2021 : 3 naissances.

**1.2 AGENDA**

- Commission plénière cave coopérative vendredi 15 octobre 2021 18h00
- Commission Bâtiment et Patrimoine le lundi 25 octobre 2021 à 20h30
- Commission Finances le mercredi 27 octobre 2021 à 20h15
- Commission Urbanisme et Environnement le mardi 2 novembre 2021 à 19h00
- Commission Cimetière, Voirie et réseaux divers le jeudi 4 novembre 2021 à 19h30
- Conseil municipal le lundi 8 novembre 2021 à 20h00
- Cérémonie des nouveaux arrivants le vendredi 19 novembre 2021 à 19h00
- Cérémonie des vœux du personnel le vendredi 10 décembre 2021 à 18h45
- Cérémonie des vœux du Maire le vendredi 7 janvier 2022 à 19h00

**II – LES COMMISSIONS****2.1 Commission Urbanisme et Environnement**

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et environnement s'est réunie le 7 septembre et le 5 octobre 2021. Madame PIOT, adjointe en charge de l'urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

**Commission du 7 septembre 2021****CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 20 D0061	Argant	N	a	Favorable espace boisé classé
CU 037 079 20 D0062	Argant	N	a	Favorable espace boisé classé
CU 037 079 20 D0063	Argant	N	a	Favorable espace boisé classé
CU 037 079 20 D0064	11 rue de la Fosse Triomphe	Uc	a	Favorable
CU 037 079 20 D0065	15 rue de Beaugard	Uc + N	a	Favorable
CU 037 079 20 D0066	Les Maisons Rouges rue Vallée de Mesvres	Uc + N	a	Favorable – limite de bruit
CU 037 079 20 D0067	12 rue de la Chouette	Nha	a	Favorable
CU 037 079 20 D0068	57 rue de Chenonceaux	Uc	a	Favorable ABF - limite de bruit
CU 037 079 20 D0069	35 bis rue de la Fosse Triomphe	Ub	a	Favorable
CU 037 079 20 D0070	Rue de la Canardière	Ub	a	Favorable

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
34/2021	Les Maisons Rouges Rue Vallée de Mesvres	Uc + N	Droit non requis
35/2021	11 rue de la Fosse Triomphe	Uc	Droit non requis
36/2021	La Canardière	Ub	Droit non requis
37/2021	15 rue de Beauregard	Uc + N	Droit non requis
38/2021	6 rue du Pont	Ub	Droit non requis
39/2021	35 rue de la Fosse Triomphe	Ub	Droit non requis

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0048	36 rue Vallée de Mesvres	Ub	Transformation d'un garage en pièce à vivre	Favorable
037 079 20 D0049	3 Chemin de la Gaudionnerie	Uc et A	Abri de jardin	Favorable
037 079 20 D0050	3 Chemin de la Gaudionnerie	Uc et A	Serre auto-connectée	Favorable
037 079 20 D0051	13 rue de Chenonceaux	Uc	Rénovation toiture et réfection de la clôture	Favorable ABF - limite de bruit
037 079 20 D0052	14 rue d'Orget	Uc	Mur de clôture	Favorable

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0020	Rue Vallée de Mesvres	Uc et N	Maison individuelle	Favorable

## Commission du 5 octobre 2021

## CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 20 D0071	12 ter rue de la Fosse Triomphe	Ub	a	Favorable
CU 037 079 20 D0072	76 rue Nationale	Ub + Ubr	a	Favorable Limite de bruit
CU 037 079 20 D0073	81 rue Vallée de Mesvres	Ub	b	Favorable - ABF
CU 037 079 20 D0074	La Canardière rue du Pont	Ub	a	Favorable

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0053	261 rue des Rondets	1 Aud	Local (cuisine + sanitaire)	Favorable
037 079 20 D0054	73 rue Nationale	Ubi	Agrandissement maison	Refus (PPRI) Limite de bruit
037 079 20 D0055	6 rue du Pont	Ub	Clôture + portail	Favorable
037 079 20 D0056	8 rue d'Orget	Uc	Isolation de la maison par l'extérieur	Favorable Sous réserve de connaître la couleur de l'enduit

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
40/2021	12 ter rue de la Fosse Triomphe	Ub	Droit non requis
41/2021	57 rue de Chenonceaux	Uc	Droit non requis
42/2021	76 rue Nationale	Ub + Ubr	Droit non requis
43/2021	Rue du Pont La Canardière	Ub	Droit non requis

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0021	Rue de la Chaussée	Ub	Maison individuelle	Voir avec ABF pour l'implantation
037 079 20 D0022	Rue d'Orget	Uc	Maison individuelle	Favorable

## AUTORISATION DE TRAVAUX

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Favorable
AT 037 079 20 D0001	892 rue des Hauts de Vaux	Ub	Boutique et cave à manger	Favorable

➤ Le propriétaire du hangar illégalement construit a procédé à son démontage et a remis le terrain dans son état initial.

### 2.2 Commission Bâtiments et Patrimoine

Madame le Maire indique que la commission Bâtiments et patrimoine s'est réunie le lundi 27 septembre 2021. Monsieur LE SQUER, adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### 1- Point financier

Peu d'évolution depuis la dernière commission. Nous sommes toujours en attente d'un retour concernant la demande de subvention faite pour la réfection du toit de l'école.

Décision est prise ce jour de commander les aménagements suivants :

- Haies le long du parking devant la mairie
- 4 bancs (1 identique à celui déjà en place à l'ERPA + 3 autres différents). Mme OLLIVIER regarde en ce sens.
- 3 tables pique-nique + 3 poubelles (Mmes OLLIVIER et PIOT)
- 1 garage à vélo

Une discussion est engagée concernant l'aménagement du terrain situé au début de la rue des caves. Nombreux cyclistes s'y arrêtent en saison. En supplément des tables pique-nique, Mme PITET GIRAULT propose la mise en place d'une station vélo, d'une fontaine et éventuellement d'un abri-vélo pour accueillir les randonneurs.

#### 2- Contrats

Entretien des chaudières : des chiffrages d'éventuels prestataires sont en cours.

Suivi des aires de jeux : des chiffrages d'éventuels prestataires sont en cours.

Florian LE SQUER précise à la commission qu'une réponse a été transmise à la préfecture concernant l'accessibilité des bâtiments.

L'objectif étant que les actions restant à mener pour la mairie, le groupe scolaire et l'école, soient soldées en 2022.

#### 3- Patrimoine

##### Lavoirs

Mme Claire OLLIVIER précise ne pas avoir encore retrouvé le dossier créé par M. POULAIN.

M. Philippe LUNVEN a contacté PAYS DE LA LOIRE mais n'a pas encore eu de retour.

#### 4- Questions diverses.

M. Pascal ANDREAU propose de prendre les mesures du terrain communal situé rue des caves, afin de voir ce qu'il est techniquement possible de faire pour son aménagement.

Une réflexion est d'ailleurs engagée sur la nécessité ou non de casser l'escalier d'accès qui s'y trouve actuellement, et de conserver une entrée unique par la rue des caves.

M. Pascal CHARBONNEAUX présente le devis de la société A.C.T.I.F pour le traitement du tronçon de pont installé sur le rond-point de la canardière. Celui-ci s'élève à 13 000 euros (nettoyage + peinture).

La possibilité d'obtenir un autre devis afin de pouvoir comparer les tarifs va être étudiée.

Loge de vigne sur ce même rond-point : rien de nouveau.

Mise en place de haies le long du parking de la mairie : Mme Christelle PITET-GIRAULT précise à la commission que la société BRICOLER MALIN qui avait été consultée ne peut pas fournir de ganivelle en châtaigner.

La société DISTRICO peut, par contre le faire, et a chiffré ce besoin à 288€ pour la ganivelle et 6.30€ par piquet.

La commission approuve ce devis et décide de passer commande.

Concernant les haies, faire mettre à jour le devis (sans les arbres) afin de pouvoir également passer commande.

Mise en place de 4 chênes et 4 érables sur le terrain communal en bord de Cher : une demande de prix va être faite (Mme Christelle PITET-GIRAULT).

Mise en place d'arbres d'alignement : un rendez-vous avec le conseil départemental va être pris pour organiser une réunion à ce sujet.

M. Florian LE SQUER présente un exemple de règlement intérieur de city stade. Il propose de s'en inspirer et de faire une proposition pour celui de notre commune.

### 2.3 Commission Communication

Madame le Maire indique que la commission Communication s'est réunie le 30 septembre 2021. Monsieur THUISSARD, adjoint en charge de la communication fait un bref compte rendu aux membres du conseil municipal.

#### **1- Préparation du 11 Novembre 2021**

La cérémonie aura bien lieu, il est rappelé qu'il faut prévoir 2 gerbes de fleurs, réserver la Salle Jacques Villeret, prévenir la Nouvelle République et mettre en fonctionnement l'illumination de la Mairie.

Des élus installeront les tables le matin même. Le début de cérémonie est prévu à 11h30.

Le cimetière devra être nettoyé par le service technique et les drapeaux installés.

#### **2 – Préparation soirée des nouveaux arrivants le vendredi 19 Novembre 2021 à 19h**

La cérémonie se fera dans la Salle Jacques Villeret (penser à la réserver).

Le service technique installera des chaises devant l'estrade, des tables derrière pour le buffet, verres, boissons.

L'invitation est envoyée à tous les nouveaux arrivants à Civray jusqu'à fin Aout (les nouveaux habitants de 2020 et 2021).

Dans l'invitation, il est prévu de mettre un bulletin de réponse afin de connaître le nombre de participants. La Mairie fera l'invitation dans ce sens. Durant cette soirée, une présentation de l'ensemble des associations de Civray est faite (prévoir de les inviter : 1 ou 2 personne(s) /association), il est également donné un sac en tissu avec des consignes sur le tri, un livret d'accueil et de bienvenue et le plan de Civray. Brigitte PIOT a les documents des années précédentes. Nous allons recevoir 500 plans gratuits de la part de GEMF (vu avec sylvain).

Il est décidé de commander le buffet chez la charcuterie Rocheteau.

#### **3 – Préparation des vœux du personnel le 10 Décembre 2021**

#### **4 – Préparation du Marché de Noël le samedi 11 Décembre 2021**

Brigitte PIOT et Sylvain THUISSARD font la liste des commerçants et artisans qui étaient présents en 2019. Il est décidé de faire ce marché au niveau de l'Eglise de Civray et d'y installer des barnums en cas de pluie, de prévoir l'installation électrique, des éclairages et des décorations. Il est prévu de faire un petit concert de Noël dans l'église, d'associer à cette journée toutes les associations de Civray.

**\*\*Il faut réfléchir sur l'installation (barnums, lumières, tables, chaises, décors...)** :

- 1- La veille => cela demande un service de garde pour la nuit
- 2- Le matin même de très bonne heure pour tout installer

#### **5 – Date d'installation des décorations de Noël, cabane du père Noël**

L'installation des illuminations de Noël sont prévues tout début décembre, la Nacelle est réservée (Fabrice doit confirmer à sylvain la date).

#### **6 – Préparation pour le colis des seniors**

Il est convenu de faire comme les années précédentes, un colis qui est distribué chez les aînés par les élus. Pour faire travailler les vigneronnes de la commune, Fanny HERMANGE pense à du vin de chez Denis, Christelle PITET-GIRAULT propose de se rapprocher de Saveurs Gourmandes du Val de Loire à Truyes et voir ce qu'ils proposent.

#### **7 – Préparation des vœux du Maire le vendredi 7 janvier 2022**

Il est rappelé de penser à réserver la Salle Jacques Villeret à cette date. Christelle PITET-GIRAULT propose de faire un diaporama avec toutes les photos des travaux du Pont de Civray que Mr GOETGHUELUCK a fait durant l'année.

Sylvain propose d'inviter des musiciens. Un buffet sera proposé « sucré / salé » si possible (à étudier avec la boucherie/charcuterie Rocheteau et la boulangerie Walter et Flora). A voir également à diffuser un diaporama avec rétrospective année 2020/21.

Il faut avoir terminé tous les articles pour le « 15 décembre » et il est prévu de le distribuer à partir de début février 2022.

### 9 – Questions diverses

- Sylvain THUISSARD propose de voir Fabrice et Ophélie pour faire le point sur l'organisation des différents évènements de fin d'année.
- Teddy COUTON soulève une problématique importante lors de Jour de Cher, il a constaté une masse très importante de déchets et de sacs poubelles. Les repas préparés et emballés par les différents traiteurs en sont certainement la cause. C'est un sujet qu'il faudra aborder lors des prochaines éditions de Jour de Cher. Teddy COUTON considère que la Communauté de Communes devrait s'emparer du problème et mener une réflexion avec les différents acteurs de cet évènement.

## III – AFFAIRES GENERALES

### 3.1 Rapport 2020 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de la CCBVC

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de communes Autour de Chenonceau – Bléré – Val de Cher est devenue compétente dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans ce cadre, la communauté de communes a l'obligation d'établir annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service. Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2021.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il présente les caractéristiques du service (nombre d'abonnés, volumes facturés...) mais également les investissements réalisés, l'état de la dette du service, les projets à l'étude, la qualité de l'eau, la liste récapitulative des indicateurs ou encore les faits marquants de l'année.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de la CCBVC.

## IV – FINANCES

### 4.1 Décision modificative n°1

Madame le Maire informe le conseil municipal que des virements de crédits sont nécessaires en section fonctionnement. En effet, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux (article R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux ;
- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code du commerce ;
- La provision pour recouvrement des restes sur compte de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Le conseiller aux décideurs locaux a alerté la collectivité sur la nécessité de provisionner à hauteur de 566.54€ en raison des créances prises en charge depuis plus de deux ans non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et /ou contentieuses.

<b>Dépenses</b>			
Libellé	Imputation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses imprévues	022	578.00 €	
Atténuations de produits	014		11.00 €
Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	6815		567.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>578.00€</b>	<b>578.00 €</b>

Pour 2021, le risque est estimé à environ 567.00 €

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 et précise que le virement au 6815 est à caractère semi-budgétaire.

#### **4.2 Demande de subvention de l'association les Pieds dans la Sauce**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'association « Les Pieds dans la Sauce » d'un montant de 210.00€. Elle précise que cette somme a pour objet l'achat de poubelles dans le cadre de l'organisation annuelle du festival.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à la majorité, 16 POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur COUTON Teddy) l'octroi d'une subvention d'un montant de 210€.

#### **4.3 Subvention d'aide à la création d'associations dont le siège est à Civray-de-Touraine**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle souhaite aider les associations nouvellement créées dont le siège est à Civray-de-Touraine par l'octroi d'une subvention. Afin de s'assurer que l'objet de l'association est conforme aux valeurs républicaines et qu'elle remplit les conditions d'éligibilité, chaque demande de subvention au titre de la création sera examinée en séance de conseil municipal.

Par courrier en date du 23 septembre 2021, l'association « Les Games de Civray-de-Touraine », créée le 26 août dernier, sollicite une subvention. Le but de l'association est de récolter des fonds et de les redistribuer à une association d'enfants malades. L'association souhaite déjà mettre en œuvre plusieurs projets d'ici la fin de l'année notamment participer au marché de Noël. Madame le Maire propose de leur allouer la somme de 300€.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité, 16 POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur MAINE Benoît), décident d'attribuer une subvention d'un montant de 300.00€ à l'association « Les Games de Civray-de-Touraine ».

### **V – PERSONNEL**

#### **5.1 Service école : suppression d'un emploi PEC**

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en raison de la démission de l'agent recruté sous contrat « Parcours emploi compétences » à hauteur de 20 heures hebdomadaires et de l'absence de candidatures pour remplacer cet agent, il convient de procéder à la suppression de cet emploi.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de supprimer l'emploi d'agent polyvalent au service périscolaire dans le cadre du PEC.

#### **5.2 Service école : création d'un poste d'adjoint technique**

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité, en raison des protocoles de nettoyage contraignants dus à l'épidémie de COVID-19 et de l'absence de candidat éligibles au contrat PEC, de créer un poste au service école sur le fondement de l'accroissement temporaire d'activité (article 3-1.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Le poste sera ouvert dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour une période de 10 mois. L'agent assurera les fonctions d'agent polyvalent (aide à la cantine et ménage des bâtiments communaux) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 (367 au 1<sup>er</sup> octobre : relèvement du SMIC).

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la création du poste d'adjoint technique dans les conditions ci-dessus.

#### **5.3 Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des différents mouvements de personnel (embauches, départs), il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'en informer le centre de gestion 37.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le nouveau tableau des effectifs.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs au 11 octobre 2021 tel qu'annexé au présent compte rendu.

#### **5.4 Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la CCBVC**

Le présent point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

## 5.5 Modification du RIFSEEP

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les agents communaux bénéficient du **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**. Ce régime indemnitaire se compose :

- d'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) ;
- d'un Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP est réparti par groupe de fonctions à l'intérieur desquels se trouvent les emplois concernés. Suite au récent recrutement, il convient d'intégrer dans le groupe de fonction n°1 des adjoints techniques l'emploi de responsable du service technique.

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES		Montant maximum annuel de l'IFSE (en €)			
Groupe fonctions	Emplois	Montant annuel minimum d'IFSE retenu par l'organe délibérant (en €)	Montant annuel maximum d'IFSE retenu par l'organe délibérant (en €)	Montant plafond à l'Etat (en €) (indicatif)	Plafond global du RIFSEEP retenu par la collectivité (en €)
Groupe 1	Responsable cantine Assistant de prévention Responsable technique	1 000 €	2 200 €	11 340 €	
Groupe 2	Agents techniques polyvalents Agents d'entretien	800 €	1 500 €	10 800 €	

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES		Montant maximum annuel du C.I.A. (en €)	
Groupe de fonctions	Montant annuel maximum de CIA retenu par l'organe délibérant (en €)	Plafond global du RIFSEEP (IFSE+CIA) retenu par la collectivité (en €)	
Groupe 1	800 €	3 000 €	
Groupe 2	600 €	2 100 €	

Le conseil municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, approuve, à l'unanimité, la modification du RIFSEEP.

## 5.6 Nouveaux horaires du service technique au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les agents du service technique ont un planning avec des horaires différents durant l'année : 39h30 du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et 36h30 du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Les agents acquièrent donc 18 jours de RTT dans l'année. Afin d'éviter que le travail des agents soit bloqué par les absences dues à la prise de ces RTT, Madame le Maire a proposé de modifier les horaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette proposition a été soumise pour avis au Comité technique du centre de gestion d'Indre-et-Loire lors de sa séance du 10 juin dernier. Par courrier en date du 17 juin 2021, le centre de gestion nous informe que les représentants des collectivités et les représentants du personnel ont émis un avis favorable concernant la modification des horaires du service technique.

Madame le Maire demande à l'assemblée son avis sur les nouveaux horaires du service technique.

Le conseil municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, approuve à la majorité, 16 POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur COUTON Teddy), la modification des horaires du service technique.

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur AMY reçu en mairie le 6 octobre 2021.

Madame le Maire fait part des remerciements du Président de la communauté de communes Bléré Val de Cher, adressés par courrier, pour la participation active de la commune de Civray-de-Touraine au festival fluvial communautaire ainsi que pour l'implication des élus du Conseil municipal et le prêt de matériel.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de remerciement de l'association « Coup de pouce » pour la subvention versée par la municipalité au titre de l'année 2021.

Madame le Maire fait passer les dessins réalisés par les enfants de l'école pour remercier les élus de l'achat des tableaux numériques interactifs.

Monsieur THUISSARD présente aux membres du conseil municipal l'application « Intramuros ». Cette application mobile permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Ils reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristique. Ils utilisent les services que la commune met à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, l'école et les commerces. Il s'agit d'une application gratuite tant pour les administrés que pour la commune. Le coût de l'application sera pris en charge par la communauté de communes.

Monsieur MOIZAN Gérard présente à l'assemblée un projet de festival guitare pour l'année 2022. Ce festival se déroulerait au bord du Cher le 11 juin 2022. Des master-classes avec des artistes reconnus et des concerts extérieurs seraient organisés. Les écoles de musique de proximité participeraient à cet événement ludique et ouvert à tous (enfants, adultes, débutants, expérimentés...). Il y aurait également des exposants tels que des luthiers. Le montage financier du projet est en cours.

Madame GAUTRON fait le compte rendu de la dernière commission économie/tourisme de la CCBVC : des subventions communautaires peuvent être obtenues pour la construction d'un bivouac cyclo-tourisme.

Dans le cadre du projet de musée sur la ligne de démarcation, les élus communautaires recherchent un terrain.

Madame PITET-GIRAULD fait part de son projet personnel d'ouverture d'un bar à vin et d'une épicerie de produits locaux dans le local de l'ancienne poste. L'activité commencerait en avril 2022 (ouverture exceptionnelle pour le marché de Noël). Les conditions de location (type de bail, montant du loyer...) seront étudiées en réunion d'exécutif.

Monsieur DUBOIS informe que les devis des travaux de remise en état de la route de Brolle et de la rue des mésanges ont été signés et renvoyés aux entreprises.

Madame PIOT signale un trou sur le passage piéton situé à proximité de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Prochain conseil Municipal : 8 novembre 2021.

Le Maire,

F. HERMANGE

